AIDE-MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COMITÉ DES CITOYENS DU VIEUX-QUÉBEC SUITE À UNE RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

<u>Objet de la rencontre</u>: La politique et les pratiques du déneigement dans le Vieux-Québec.

Date de la rencontre: 27 août 2003

Participants:

- M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de l'arrondissement
- Mme Nathalie Prud'homme, aménagiste
- M. Benoît Delisle, d.g. Matières résiduelles
- M. Jacques Vézina, Travaux publics
- M. Richard Tremblay, surintendant pour les contrats de déneigement
- Mme Françoise Sorieul, présidente du CCVQ
- M. Robert Robert, vice-président du CCVQ

En regard des propositions que nous avions soumises à la Ville dans un mémoire, en avril 2003, nous inscrivons ci-dessous (*en italiques*) les suggestions et commentaires formulés par les représentants de la Ville.

Première recommandation:

Que les opérations de déneigement dans le Vieux-Québec (haute et basse villes) soient effectuées en régie par des employés de la Ville – ceci afin de permettre à la Ville d'acquérir de l'équipement mieux adapté aux caractéristiques du quartier ; procéder selon des horaires plus civilisés ; assurer une meilleure coordination des opérations en réponse aux plaintes formulés par les résidants.

Formule inapplicable en raison des contraintes qu'imposent les conventions collectives pour ce qui est des horaires, du temps supplémentaire, sans compter les risques de grèves...

Deuxième recommandation:

Formaliser et instrumenter le processus des plaintes formulées par les résidants en matière de déneigement ainsi que l'acheminement de directives aux opérateurs sur le terrain. C'est-à-dire : au début de chaque saison, par le moyen d'une circulaire, inviter les citoyens à contribuer au maintien et à l'amélioration du service en formulant des suggestions à une personne désignée à cette fin ; proposer une liste de points spécifiques pouvant faire l'objet de telles propositions ; gérer ces propositions en les transmettant aux entrepreneurs et en en faisant l'analyse à la fin de chaque saison ; prévoir dans les contrats des pénalités pour les entrepreneurs.

Dans certains cas majeurs, on indique que le CCVQ pourrait s'adresser directement au surintendant responsable de la gestion des contrats de déneigement.

Mme Prud'homme explique que les plaintes ou suggestions qui sont reçues par le Service des Plaintes sont acheminées aux services et directions concernées.

Au lieu d'une circulaire, M. Joli-Cœur indique qu'il pourra faire lui-même cette invitation au cours de la séance d'information des citoyens qu'il compte tenir à l'automne! [Nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure insuffisante pour assurer et développer la qualité du service, puisqu'il nous faudra revenir à la charge à chaque saison, sans compter que cette invitation «verbale» ne s'adressera qu'aux personnes qui assisteront à cette rencontre. Nous reviendrons à la charge avec cette recommandation.]

Troisième recommandation:

Adopter des horaires plus «civilisés» pour les opérations de ramassage de la neige sur les rues résidentielles ; pas de ramassage tard en soirée ou la nuit ; c'est-à-dire : considérer comme des «secteurs opérationnels» particuliers les rues à caractère résidentiel où le stationnement n'est pas permis.

La suggestion concernant les horaires de ramassage est bien reçue et on fera tout ce qui est possible pour améliorer la situation.

Mettre les clignotants en opération au cours de l'après-midi, vers 15 ou 16h00, avant que les gens ne reviennent chez eux.

Pour ce qui est des clignotants, pas de notes.

Contrôler les opérateurs qui déneigent de nuit certains terrains privés.

On ne peut rien faire, semble-t-il, en ce qui concerne les opérateurs nocturnes sur des terrains privés!

Quatrième recommandation:

Adapter la taille et les caractéristiques de l'équipement à la configuration du quartier.

Il s'agit là d'un problème d'efficacité. Le fait d'utiliser de l'équipement plus léger impliquerait que l'on prolonge la durée des opérations.

Cinquième recommandation:

Utilisation minimale du sel.

Depuis quelques années, on utilise un mélange de sable et de sel ne contenant plus que 10% de sel ; ce qui est un minimum pour éviter que le sable ne gèle.

Dans certains secteurs, procéder seulement à un déneigement des trottoirs sans les entretenir par un déglaçage.

M. Joli-Coeur pense que l'on pourrait procéder à des expériences pilotes à cet égard.

Ajouter un volet au programme «Maître d'œuvre» permettant de corriger les détériorations causées aux propriétés par le sel.

À cet égard, on suggère que le CCVQ prenne contact avec Mme Sonia Ratté ou M. Michel Augé qui pourront nous renseigner sur le fonctionnement du programme.

Sixième recommandation:

Assurer un meilleur suivi des dossiers de plaintes pour dommages causés aux propriétés par les entrepreneurs en déneigement.

Les plaignants ou propriétaires qui ont soumis une plainte sont invités à signer un formulaire que présente l'entrepreneur une fois que les travaux de réparation sont effectués et où le plaignant indique qu'il est satisfait du résultat. On nous indique qu'il suffit de ne pas signer cet accord pour que le dossier soit ré-ouvert ; d'où inspection par la Ville, etc..

Septième recommandation:

Procéder au déneigement ou à un damage de certains sentiers piétonniers «naturels».

Il existe une liste de ces sentiers que Mme Prud'homme devrait nous faire parvenir. À partir de cette liste, nous devrions indiquer quelles sont nos priorités pour éviter que ces sentiers ne soient éliminés de la liste lors d'ajustements budgétaires.

Huitième recommandation:

Revoir toute la question de l'enlèvement de la neige provenant des toits plats et des terrains privés.

On nous indique qu'il n'y a rien à faire à ce sujet!